



Pour une période de 12 mois, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

Grille Globale

Quotient familial	Plafond annuel maximum par personne
moins de 350 €	900 €
de 350 € à 450 €	850 €
de 451 € à 550 €	800 €
de 551 € à 650 €	700 €
de 651 € à 750 €	600 €
de 751 € à 850 €	500 €
de 851 € à 950 €	450 €
de 951 € à 1 100 €	400 €
de 1 101 € à 1 250 €	350 €
plus de 1 250 €	300 €

Grille Colonies

Quotient familial	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne
moins de 350 €	70%	550 €
de 350 € à 450 €	65%	525 €
de 451 € à 550 €	60%	500 €
de 551 € à 650 €	55%	450 €
de 651 € à 750 €	50%	400 €
de 751 € à 850 €	45%	350 €
de 851 € à 950 €	40%	300 €
de 951 € à 1 100 €	35%	250 €
de 1 101 € à 1 250 €	30%	200 €
plus de 1 250 €	25%	175 €

Grille Séjours

Quotient familial	SÉJOURS 1 SÉJOURS FNAS		SÉJOURS 2 SECTEUR ASSOCIATIF / TOURISME SOCIAL		SÉJOURS 3 SECTEUR MARCHAND	
	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne
moins de 350 €	70%	550 €	60%	500 €	50%	350 €
de 350 € à 450 €	65%	525 €	55%	475 €	45%	325 €
de 451 € à 550 €	60%	500 €	50%	450 €	40%	300 €
de 551 € à 650 €	55%	450 €	45%	400 €	35%	250 €
de 651 € à 750 €	50%	400 €	40%	350 €	30%	200 €
de 751 € à 850 €	45%	350 €	35%	300 €	25%	150 €
de 851 € à 950 €	40%	300 €	30%	250 €	20%	150 €
de 951 € à 1 100 €	35%	250 €	25%	200 €	15%	100 €
de 1 101 € à 1 250 €	30%	200 €	20%	150 €	10%	100 €
plus de 1 250 €	25%	175 €	15%	125 €	5%	100 €

Grille Loisirs

Quotient familial	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne
moins de 350 €	70%	350 €
de 350 € à 450 €	65%	325 €
de 451 € à 550 €	60%	300 €
de 551 € à 650 €	55%	275 €
de 651 € à 750 €	50%	250 €
de 751 € à 850 €	45%	225 €
de 851 € à 950 €	40%	200 €
de 951 € à 1 100 €	35%	175 €
de 1 101 € à 1 250 €	30%	150 €
plus de 1 250 €	25%	125 €

Chèques Lire et Chèques Disques

L'ensemble des prises en charge sur les Chèques Lire et Chèques Disques est limité à la **moitié du plafond** de la grille Loisirs.

Vous pouvez par conséquent obtenir au maximum **31 chèques** par personne quelle que soit la tranche de quotient familial.

Les chèques Disques ne sont plus limités par le plafond URSSAF mais **ils sont attribués aux seuls ouvrants droit.**

Quotient familial	1/2 plafond annuel par personne	PRIX À L'UNITÉ DES "CHÈQUES" LIRE ET DISQUES	Prise en charge du FNAS déduite de votre plafond par chèque
moins de 350 €	175 €	2,40 €	5,60 €
de 350 € à 450 €	163 €	2,80 €	5,20 €
de 451 € à 550 €	150 €	3,20 €	4,80 €
de 551 € à 650 €	138 €	3,60 €	4,40 €
de 651 € à 750 €	125 €	4,00 €	4,00 €
de 751 € à 850 €	113 €	4,40 €	3,60 €
de 851 € à 950 €	100 €	4,80 €	3,20 €
de 951 € à 1 100 €	88 €	5,20 €	2,80 €
de 1 101 € à 1 250 €	75 €	5,60 €	2,40 €
plus de 1 250 €	63 €	6,00 €	2,00 €